

Déclaration de plaque d'immatriculation

Lecture automatique des plaques – Abonnement parking

Régie des parkings de Megève

Cette demande sera prise en compte sous 48 heures ouvrables.

Limite de modifications après la demande initiale :

- Une pour un abonnement saison ou intersaison
- Trois pour un abonnement annuel

Demande

Nom / Raison sociale* :

Numéro de carte* :

☐ Ajout ☐ Modification ☐ Suppression

Plaque n°1* :

Plaque n°2 facultative :

Ancienne(s) plaque(s) à remplacer / supprimer :

Rappel d'utilisation

Deux plaques maximum peuvent être associées à un abonnement.

Un seul véhicule peut être présent dans le parking par abonnement.

Une même plaque ne peut pas être associée à deux abonnements différents pour le même parking sur une même période.

Si la plaque est reconnue et que l'abonnement est actif, la barrière s'ouvre automatiquement, sans ticket ni présentation de la carte.

La carte reste utilisable avec un véhicule non enregistré, un véhicule de remplacement/location ou en cas de problème de lecture. Dans ce cas, elle doit être utilisée à l'entrée et à la sortie.

Protection des données personnelles

Les données collectées sont traitées par la Régie des parkings de Megève pour le contrôle d'accès aux parkings et la gestion des abonnements, sur la base de l'exécution du contrat d'abonnement. Elles ne sont ni utilisées pour des contrôles routiers, ni à des fins de verbalisation.

Données traitées : numéro de carte, compte abonné, plaques déclarées, journaux techniques et images des caméras de lecture de plaques.

Les données sont accessibles aux agents habilités de la Régie et au prestataire technique.

Les données sont stockées dans Axigap, solution éditée par SICLADE INFORMATIQUE SAS, ainsi que localement sur le serveur de péage.

Durées de conservation :

- images de lecture de plaques : 180 jours maximum ;
- journaux techniques : 18 mois maximum ;
- abonnements et données associées : 3 ans maximum après la date de fin de validité ;
- comptes inactifs purgés lorsqu'ils ne sont plus associés à aucun abonnement.

Certaines données comptables ou de facturation peuvent être conservées plus longtemps lorsque la réglementation l'impose.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation lorsque ceux-ci sont applicables.

Pour les exercer :

- Régie des parkings de Megève - 04 50 21 18 30 - parking@megeve.fr
- DPO commune de Megève - dpo@megeve.fr

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Signature

Je certifie l'exactitude des informations transmises et reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et de la mention d'information relative aux données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature :